

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2014

Présents : CHAMBARD F. DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, PICARD M, QOCHIH Z, WOLFF JC.

Absents excusés : JAILLET J (pouvoir GRICOURT P), ROBIN M (pouvoir DUBOIS F), SAFFREY C (pouvoir PETITJEAN B), CROISSANT A, MARTINEZ H (pouvoir GRICOURT P).

Mme DUBOIS Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 07 octobre 2014.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Décision modificative au chapitre 012

Demande adoptée à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative au chapitre 012 – charge de personnel :

En raison d'un manque de crédits sur le chapitre des charges de personnel, Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative.

Il s'agit d'un virement de crédits à hauteur de 13 000€, du chapitre 011 (charges à caractère général) sur le chapitre 012 (charges de personnel).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative.

Achat tracteur-compact – tondeuse avec système mulching, balayeuse, déneigeuse

Madame la 3^{ème} adjointe présente les trois propositions de matériel (Class, Voisin et Vinicave). Tous les élus ont reçu ces informations pour étude avant la réunion du conseil municipal.

Madame Qochih demande que l'on se renseigne sur le coût et la durée des contrats d'entretien.

Après délibération, 9 conseillers (avec les pouvoirs) votent pour l'achat d'un matériel de marque Kubota ; 5 (avec les pouvoirs) pour un matériel de marque Iseki. L'investissement sera d'un montant de 29768 € HT hors négociation.

Eclairage public

Madame la 3^{ème} adjointe fait part de la proposition du SIDEC pour l'éclairage du carrefour RD 158-159. Coût à la charge de la commune 2876 €.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis du SIDEC.

Madame la 3^{ème} adjointe informe qu'une réunion de pré-piquetage aura lieu le mercredi 19 novembre à 17h en vue des travaux d'éclairage public Rue du Lavoir.

Affouages

Madame la 3^{ème} adjointe explique qu'à la fin de la campagne d'inscription des affouages, 8 personnes se sont inscrites. Des lots de 20 stères de bois à couper seront mis à la disposition des affouagistes. Les conseillers ont pris connaissance du règlement proposé par l'agent de l'ONF qui sera remis aux affouagistes.

Suite au rendez-vous avec l'agent de l'ONF, il apparaît que la parcelle à couper de la commune (marquée en 2014) est suffisante pour la saison 2015. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'ajournement des parcelles qui ne serviront pas cette année pour l'affouage.

L'agent de l'ONF a indiqué que la municipalité possédait beaucoup de bois à maturité et qu'il pourrait être envisagé de faire intervenir un bûcheron professionnel. Le bois ainsi coupé et débardé pourrait être déposé en bord de route et vendu au stère (prix à définir) aux administrés qui en feraient à la

demande en mairie. Cette pratique aurait l'avantage de permettre la replantation plus rapide des bois communaux.

Le Conseil municipal est favorable à cette idée et Mme la 3^{ème} adjointe va se renseigner sur la mise en place de ce service.

Verger collectif

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que lors du conseil municipal du 09 septembre 2014, les conseillers ont validé la création d'un verger collectif.

Madame la 1^{ère} adjointe propose, afin de créer ce verger, d'adhérer à l'association des Croqueurs de Pommes (association qui a réalisé l'atelier jus de pommes). Cette adhésion a un coût de 28€ par an. Elle comprend aussi l'abonnement à 5 bulletins que la mairie mettra à disposition à la bibliothèque et inclut un accompagnement dans la création du verger, des animations, des conseils sur les greffes, la taille des arbres et le rempotage des arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'association Croqueurs de Pommes.

Programme « commune 100% compostage » du Sydom

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que lors du conseil en date du 13 mai 2014, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de déposer un dossier de candidature au programme « Commune, 100% Compostage » du Sydom. Notre candidature a été retenue.

Les objectifs de ce programme sont divers :

-Réduire les quantités de déchets produits par l'entretien des espaces verts communaux et le jardinage des particuliers

-Faire adhérer au compostage des déchets de cuisine le plus grand nombre d'utilisateurs

PDIPR

Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que le 1^{er} itinéraire de randonnée pédestre (liaison Parc des Vignes –Voie Verte) a été validé lors du dernier conseil. Il convient donc à présent de procéder à son balisage et à son fléchage. Cependant, ECLA, chargé du balisage sur le terrain, souhaiterait n'intervenir qu'une seule fois pour la totalité des itinéraires en cours ou prévus. Que ceux-ci soient internes à la Commune de Chilly ou partagés avec les communes voisines. La validation définitive de l'itinéraire commun avec la Commune de Frébuans doit donc se faire dans les meilleurs délais.

La réalisation et l'installation au parc des vignes (lieu de départ et d'arrivée) d'un panneau d'informations générales sur les différents parcours au Parc des Vignes restent à la charge de la Commune de Chilly.

Concert baroque

Le concert du 28 novembre, organisé par le Comité des Fêtes, sera relayé par différents réseaux de communication (lettre d'info de la commune, Juramag, sites internet du Conseil Général et de la Ville de Lons, de l'Office de Tourisme, articles dans le Progrès et la Voix du Jura) ainsi que par toute une gamme d'affiches et de flyers. La Ville de Lons mettra gratuitement à disposition une dizaine de panneaux sucettes situés dans le centre-ville ou dans sa périphérie immédiate.

Les réservations seront possibles prochainement via l'Office de Tourisme de Lons –le-Saunier.

Un cocktail sera organisé après le concert à la salle à côté de la bibliothèque.

Point sur la mise en valeur de la commune

Monsieur le 2^{ème} adjoint souhaite que soit mises en place des notices d'informations sur l'église ainsi qu'à l'intérieur de celle-ci afin de mettre en valeur l'histoire de ce bâtiment.

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe que divers devis pour l'éclairage de l'église et du pont de la Sorne ont été réalisés et qu'une aide financière à hauteur de 2000€ a été attribuée par Monsieur Pélissard sur sa réserve parlementaire.

Monsieur le 2^{ème} adjoint évoque la réalisation d'un parcours de santé dans le Parc des Vignes ainsi qu'une rénovation du bâtiment de la source.

Ces projets seront davantage étudiés ultérieurement.

Recensement 2015

Monsieur le Maire propose pour le recensement 2015 que le coordinateur de la commune soit Mme Seyssel Anne-Camille, secrétaire de mairie et l'agent recenseur, Monsieur Yves Dubois.

La commune bénéficiera d'une aide de l'Etat afin de rémunérer ces deux personnes.

Après délibération, à 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le conseil municipal, fixe les indemnités de l'agent recenseur à 850€ et à 250€ pour le coordinateur communal.

Taxe aménagement

Abri de jardin : le conseil municipal, après délibération, décide le maintien de la taxe sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable (1 voix pour une exonération totale, 1 voix pour une exonération partielle, 9 voix pour le maintien de la taxe et 3 abstentions.).

Commerces de proximité de petites tailles : le conseil municipal, après délibération, décide l'exonération totale des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m² (13 voix pour, 1 abstention).

Tarif salle des fêtes

Monsieur le Maire précise que les recettes de la salle des fêtes pour l'année 2014 (jusqu'au 31/10/14) s'élève à 2435€.

Il propose que les tarifs de location soient revus afin que la salle soit louée plus régulièrement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'un tarif de location pour les habitants de Chilly à 150€ et pour les extérieurs à 250€. La caution reste inchangée à 500€.

Un forfait ménage sera également proposé pour un tarif de 80€.

Une réflexion sur l'achat ou la location de vaisselle sera menée.

Parc des vignes

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que lors des derniers conseils la question de la location du parc avait été discutée.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne plus proposer à la location le Parc des Vignes.

La délibération concernant cette location sera donc annulée et le règlement sera modifié.

Quant à la location de la salle des anciens sanitaires du camping, la réflexion se fera en 2015.

Compte rendu rencontre avec les élus de Courlans

Monsieur le Maire expose qu'une rencontre avec les élus de Courlans s'est déroulée le jeudi 23 octobre.

Durant cette réunion, les élus ont évoqué l'école, la mutualisation des services entre les deux communes, et notamment celle d'employer un agent à mi-temps pour chaque commune.

De plus, une réflexion est en cours afin de sécuriser le passage de Chilly à Courlans, notamment pour se rendre à l'école et au futur terrain multisports qui sera installé sur Courlans.

Un rendez-vous sera pris avec Messieurs Perny, Duvernet et Pattingre afin d'évoquer cette situation.

Renouvellement contrat personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'un agent communal en insertion n'a pas été renouvelé.

Point sur les travaux en cours et à venir

La rénovation de la salle à côté bibliothèque est en cours et sera prête pour la cérémonie du 11 novembre.

Un local situé à côté de la mairie sera prochainement rénové et devrait accueillir un cabinet d'infirmière.

Préau de l'ancienne école : une réflexion sera conduite pour la création d'un atelier communal qui regroupera l'ensemble du matériel.

Déroulement de la commémoration du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre débutera à 11h30.

6 porte-drapeaux seront présents dont 4 jeunes de la commune.

Un apéritif sera offert à la salle à côté de la bibliothèque.

Informations diverses

- Une demande est faite concernant le sens interdit de la Rue des Ecoles, installé dans le cadre du contournement. Le maintien du sens interdit est voté dans l'attente d'un plan de circulation qui va être réalisé en collaboration avec le CAUE.

- Week-end « Mémoire et Résistance » une conférence-débat aura lieu le 14 novembre à 20h30 à la salle des fêtes et une exposition Jean Moulin sera proposée à la salle des fêtes du vendredi 14 novembre au dimanche 16 novembre.

- Action avec la MJC. 14 jeunes âgés de 12 à 17 ans de la MJC ont été accueillis sur notre commune durant la journée du jeudi 30 octobre 2014. Ils ont effectué divers travaux : enlèvement de gravats dans le grenier et dans la salle des ponts, nettoyage de la vaisselle entreposée dans la cave. Ils ont été encadrés par deux animateurs de la MJC, M. le Maire et Mme la 1^{ère} adjointe.

Journée très conviviale. Les jeunes ont même retrouvé dans le grenier des écrits datant de 1750.

En échange de ces travaux, les jeunes ont pu bénéficier gratuitement de la salle des fêtes pour faire une petite fête jusqu'à 21 heures. A 18h30, ils ont offerts le verre de l'amitié aux membres du conseil municipal. La salle a été nettoyée par leurs soins le lendemain matin.

Urbanisme

Permis de construire accordé le 14/10/2014 à la demande de Mr René CHAUDEY (PC 03914614K0001) pour la construction d'un abri de voiture.

Déclaration préalable accordée le 08/10/14 à la demande de Mme Sylvana INGLESE (DP 01314614K0011) pour la pose d'une fenêtre de toit.

Permis de construire accordé le 03/11/2014 à la demande de Mr Mustapha BOUALI (PC 03914614K0004) pour la construction d'une piscine et d'un garage.

Clôture de la séance à 23H00
PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 10 Décembre 2014

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 10/11/2014

Le Maire

Philippe GRICOURT

